

La planification de la relève d'entreprise

(À L'ÉCRAN) Une grande main apparaît et en touchant l'écran, une fleuriste s'affiche. La main fait agrandir la fleuriste.

(NARRATRICE) Pour de nombreux Canadiens, avoir et diriger une entreprise, ce n'est pas seulement une question de revenu. C'est le travail d'une vie, une passion.

(À L'ÉCRAN) La fleuriste est entourée des autres entreprises et édifices dans une rue achalandée.

(NARRATRICE) Mais il y a aussi de nombreux propriétaires d'entreprise tellement occupés, qu'ils n'ont pas le temps de penser à ce qui arrivera au moment de tourner la page.

(À L'ÉCRAN) Un homme et une femme regardent une pancarte dans la fenêtre « Entreprise à vendre ». « 60 % » s'affiche sur la pancarte. Une grande main enlève la pancarte, puis la remplace par une autre qui montre « 9 % ». http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/bdc/lu134-1-4-2017-eng.pdf**

(NARRATRICE) D'après une étude récente, 60 % des propriétaires d'une petite ou moyenne entreprise, âgés de plus de 50 ans, ont l'intention d'accrocher leurs patins d'ici cinq ans. Cette même étude indique que seulement 9 % d'entre eux ont un plan de relève officiel.

(À L'ÉCRAN) Un marteau apparaît sur la fenêtre. Le mot « VENDU » s'affiche. À l'intérieur de la fleuriste, un père donne les clés à son fils et le fils donne les clés pour la camionnette de livraison à son père.

(NARRATRICE) L'entreprise, sera-t-elle vendue au plus offrant? Remettez-vous les rênes à un membre de la famille qui reprendra le flambeau? Quel rôle voulez-vous jouer après le changement de propriété?

(À L'ÉCRAN) En regardant dans la fenêtre, on voit une femme en train de semer les graines en pot. Les graines commencent à pousser sous le regard de la femme, puis elles se transforment en jeunes fleurs. La femme place une pancarte dans le pot « À vendre ».

(NARRATRICE) De plus, c'est important de réfléchir au moment idéal pour élaborer ce plan. Comme le processus peut durer de cinq à dix ans, mieux vaut commencer pendant que l'entreprise est en phase de croissance pour en tirer la meilleure valeur possible.

(À L'ÉCRAN) En hors de la fenetre, une main est en train de polir une entreprise. Apres, le drap de polissage a travers l'écran en exposant des catalogues de voyages, les clubs de golf et une carte du monde.

(NARRATRICE) Vous devriez inclure un plan de relève officiel dans votre plan d'affaires, car il vous aidera à tirer la meilleure valeur possible de votre entreprise. Le plan de relève peut aussi servir à esquisser ce que vous ferez après votre départ de l'entreprise.

(À L'ÉCRAN) Les clés sont donner a une autre personne. Les symbols apparaissent sur l'écran qui montent une hausse des cours boursiers, d'argent et une maison.

(NARRATRICE) Le transfert d'une entreprise peut avoir d'importantes repercussions sur votre bien-être financier et vous obliger à revoir votre planification de placements, fiscale et successorale.

(À L'ÉCRAN) Un crayon designe une ligne pointillée jusqu'aux des symbols pour un avocat, comptable agréé, et un expert en évaluation d'entreprises. Finalement, « Parlez-en à votre conseiller » s'affiche sur l'écran.

(NARRATRICE) Voilà autant de sujets à aborder avec votre conseiller, qui pourra sans doute vous adresser à des experts en la matière, comme un avocat, un comptable ou un évaluateur d'entreprise. Entouré de la bonne équipe qui vous aidera à mettre en œuvre un plan de relève adéquat, vous serez à même de réaliser vos objectifs commerciaux et personnels.



©2018 Manuvie. Tous droits réservés. Le présent matériel est la propriété de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) et il est utilisé sous licence restreinte. Il ne peut être copié, transmis ou utilisé sans l'autorisation écrite expresse de Manuvie. Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce commentaire. Les personnes et les situations évoquées sont fictives et toute ressemblance avec des personnes vivantes ou décédées serait pure coïncidence. Cette vidéo est proposée à titre indicatif seulement. Elle n'a pas pour objet de donner des conseils particuliers d'ordre financier, fiscal, juridique, comptable ou autre et les renseignements qu'elle fournit ne doivent pas être considérés comme tels. Nombre des points analysés varient selon la

province. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.